
Dons en argenterie et cuivre déposés dans les magasins du district de Sézanne par la commune de Baye (Marne), lors de la séance du 30 frimaire an II (20 décembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Dons en argenterie et cuivre déposés dans les magasins du district de Sézanne par la commune de Baye (Marne), lors de la séance du 30 frimaire an II (20 décembre 1793). In: Tome LXXXII - Du 30 frimaire au 15 nivôse an II (20 Décembre 1793 au 4 Janvier 1794) p. 5;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_82_1_37080_t1_0005_0000_10;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

« Certifié conforme aux feuilles journalières à nous remises par les concierges des maisons de justice et d'arrêt du département de Paris.

« MENNESSIER; GAGNANT; MASSÉ; CORDAS. »

Le tribunal révolutionnaire séant à Commune-Affranchie envoie la seconde liste des rebelles guillotins dans cette commune : le total est de 113. 4 ou 500 encore, dit-il, vont ces jours-ci expier leurs crimes; le feu de la foudre en purgera la terre d'un seul coup. Puisse ce mouvement électrique se communiquer partout! Puisse cette fête imprimer à jamais la terreur dans l'âme des scélérats et la confiance dans le cœur des républicains! Nous disons fête; oui, fête est le mot propre : quand le crime descend au tombeau, l'humanité respire, et c'est la fête de la vertu.

« *Vive la République! vive la Convention!* »

Insertion au « Bulletin » (1).

Isoré, représentant du peuple près l'armée du Nord, écrit, en date du 27, que l'ennemi s'est emparé hier du Montnoir; mais qu'aujourd'hui les soldats de la liberté ont repris ce poste sans perdre un seul homme; que quelques-uns de nos cantonnements sont entrés dans les villages de la Belgique, près Poperingue, où ils ont enlevé 108 bœufs et vaches, 4 chevaux et 168 voitures chargées de foin, blé, fèves et avoine; que ces prises ont été conduites à Cassel.

Insertion au « Bulletin » (2).

Suit la lettre d'Isoré (3).

Isoré, représentant du peuple envoyé près l'armée du Nord, au Président de la Convention nationale.

« Cassel, le 27 frimaire an II.

« L'ennemi s'est emparé hier du Mont-Noir, entre Bailleul et Castres. Nos troupes n'ont pas fait grande résistance, et cela pour donner aux esclaves l'idée de recommencer le lendemain afin de mieux recevoir la leçon. Aujourd'hui les machines (*sic*) ont pris beaucoup de précautions pour conserver ce poste; mais les soldats de la liberté, résolus de vaincre, ont repris d'emblée le Mont-Noir, sans perdre un seul homme. Pendant que l'ennemi se tenait en défense, nos autres cantonnements sont entrés dans les villages de la Belgique, près Poperingue, et ont jeté le plus beau coup de filet possible; il vient d'arriver à Cassel 108 bœufs et vaches, 4 chevaux, un cheval repris des dernières affaires et 168 voitures chargées de foin, blé, fèves et avoine (4); cette prise n'est pas extraor-

dinaire, depuis un mois, cela est arrivé plusieurs fois et notamment depuis peu du côté d'Hondschoote dans les moires (*sic*) autrichiennes. Nos frères savent à présent qu'il faut vivre aux dépens de l'ennemi, et il entre bien dans leurs projets d'en faire une habitude; ainsi il y a tout à croire que nous fournirons un peu nos magasins des denrées de Cobourg.

« Salut et fraternité.

« Isoré.

« P. S. Je me remets en marche pour retourner à la Convention. J'ai laissé ma besogne à nos collègues Hentz et Guyot; au printemps, je retournerai sur les Autrichiens, si la Convention m'en trouve digne. »

Les administrateurs composant le conseil général permanent du district de Sézanne envoient à la Convention l'inventaire de l'argenterie et du cuivre déposés dans les magasins du district par la commune de Blaye : l'argenterie monte à 10 marcs 7 onces, le cuivre à 79 livres, dont 8 de cuivre argenté; le tout provenant de l'église de cette commune.

Les administrateurs annoncent que tous les parchemins et titres de féodalité de la même commune ont été brûlés en présence de tous les citoyens, et aux cris, mille fois répétés, de : *Vive la Montagne! vive la République une et indivisible!*

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1)

Suit le procès-verbal dressé par les administrateurs composant le conseil permanent du district de Sézanne (2).

Département de la Marne, district de Sézanne.

Les administrateurs composant le conseil permanent du district de Sézanne,

Certifions qu'il a été déposé aujourd'hui par les citoyens Antoine-François Egé, maire de la commune de Baye, Jacques Suplice, procureur de ladite commune et Pierre Goussier, membre du comité de surveillance, en exécution de l'arrêté du conseil général du département du dix-sept brumaire dernier les pièces d'argenterie blanche ci-après désignées, provenant de l'église dudit Baye :

Savoir, un calice et sa patène, un ciboire, une paire de burettes, un plat, une boîte à l'onction, un encensoir et ses chaînes et chapiteau, le tout pesant dix marcs, sept onces, ainsi qu'il a été fait en notre présence et celle des dépositaires ci-devant dénommés, par le citoyen Théodore Devillerie, orfèvre en cette ville, pour lesdits être envoyés à la monnaie, conformément audit arrêté.

Fait au directoire, en séance publique, à Sézanne, ce 15 frimaire, l'an deuxième de la République française, une et indivisible.

Signé : ROYER, BRULLEY, GAUTROT, THEVENIER.

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 342.
(2) *Archives nationales*, carton C 284, dossier 817.

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 341.
(2) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 342.
(3) *Archives nationales*, carton C 283, dossier 801. Anlard : *Recueil des actes et de la correspondance du comité de Salut public*, t. 9, p. 472.
(4) Applaudissements, d'après les *Annales patriotiques et littéraires* [n° 354 du 1^{er} nivôse an II (samedi 21 décembre 1793)], p. 1600, col. 1] et d'après le *Journal de Perlet* [n° 455 du 1^{er} nivôse (samedi 21 décembre 1793)], p. 162.